



INFORMATION CONCERNANT LES RAPPELS DES DISPOSITIFS DE GONFLAGE DE COUSSINS GONFLABLES

Table des matières

RAPPELS DES DISPOSITIFS DE GONFLAGE DE COUSSINS GONFLABLES – INFORMATION GÉNÉRALE

FOIRE AUX QUESTIONS

NOUS JOINDRE / MON VÉHICULE EST-IL CONCERNÉ?

DERNIÈRES NOUVELLES ET MISES À JOUR

INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS DE GONFLAGE À PLUS HAUT RISQUE « ALPHA »
DANS CERTAINS VÉHICULES 2001 À 2003

- Cliquez sur un des liens affichés plus haut afin d'être dirigé vers un sujet particulier -

RECHERCHEZ EN LIGNE LES RAPPELS EN SUSPENS QUI VISENT VOTRE VÉHICULE :

www.honda.ca/recallsfre

motorcycle.honda.ca/securite/recalls_fr

www.acura.ca/recallsfre

RAPPELS DES DISPOSITIFS DE GONFLAGE DE COUSSINS GONFLABLES – INFORMATION GÉNÉRALE

L'engagement de Honda

Honda s'est engagée à répondre aux besoins et aux préoccupations des clients concernés par les rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata. Nous répondons de la qualité et de la sécurité de nos produits. La protection des conducteurs et des passagers dans nos véhicules est d'une importance primordiale.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient que ces rappels pourraient causer.

Véhicules concernés

Afin de vérifier si votre véhicule est visé par une campagne de rappel en suspens concernant les dispositifs de gonflage de coussins gonflables, veuillez consulter le site www.honda.ca/recallsfre, www.acura.ca/recallsfre ou motorcycle.honda.ca/safety/recalls_fr ou appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables](#) (la ligne d'assistance Honda réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables au 1 877 445-7754 ou la ligne d'assistance Acura réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables au 1 877 445-9844). Vous pouvez aussi écrire un courriel à Honda Canada (honda_cr@honda.ca) ou à Acura Canada (acura_cr@honda.ca).

Les concessionnaires Honda et Acura autorisés effectueront sans frais le travail requis dans le cadre de la campagne de rappel. Si un propriétaire demande un moyen de transport de remplacement temporaire en attendant la fin des travaux, ou si les travaux sur le véhicule visé prennent du retard, les concessionnaires Honda et Acura peuvent offrir un moyen de transport de remplacement temporaire au besoin.

Si votre véhicule est l'un des modèles suivants, il pourrait faire l'objet d'une campagne de rappel concernant les dispositifs de gonflage de coussins gonflables.

Modèles visés par des rappels de dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata (en date du 1^{er} novembre 2019) :

Automobiles Honda	
Accord	2001 à 2012
Civic	2001 à 2011
Crosstour	2010 à 2014
CR-V	2002 à 2011
CR-Z	2011 à 2015
Element	2003 à 2010
Fit	2007 à 2014
Insight	2010 et 2012
Odyssey	2002 à 2004
Pilot	2003 à 2015
Ridgeline	2006 à 2014
Motocyclettes Honda	
Gold Wing GL1800	2007 à 2010, 2012 à 2016

Automobiles Acura	
CL	2003
EL	2001 à 2005
CSX	2006 à 2011
ILX	2013 à 2016
MDX	2003 à 2006
RDX	2007 à 2017
RL	2005 à 2012
TL	2002 et 2003, 2009 à 2014
TSX	2009 à 2013
ZDX	2010 à 2013

FOIRE AUX QUESTIONS

Le présent document fournit aux clients et aux autres parties prenantes de l'information factuelle à jour sur les rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata pour les véhicules Honda et Acura au Canada. Sauf indication contraire, l'information présentée ne vaut que pour le marché canadien.

Pourquoi Honda procède-t-elle au rappel de ces véhicules?

Les campagnes de rappel des dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant du conducteur et du passager ont été lancées pour se pencher sur des problèmes précis ayant été identifiés qui peuvent occasionner une surpression du dispositif de gonflage lors du déploiement d'un coussin gonflable. Lorsqu'un coussin gonflable concerné se déploie, il pourrait le faire avec une trop grande pression, occasionnant l'explosion du boîtier du dispositif de gonflage et la projection de fragments métalliques qui pourraient causer des blessures aux occupants du véhicule, voire entraîner la mort.

L'enquête menée jusqu'à présent par Takata, le fabricant du dispositif de gonflage de coussins gonflables, indique que le risque d'explosion du dispositif de gonflage augmente dans les cas où le véhicule a été exposé à des conditions persistantes d'humidité absolue élevée et à de hautes températures pendant plusieurs années et que le risque est considérablement réduit lorsque le véhicule n'a pas été exposé à ces conditions.

À ce jour, Honda n'a identifié au Canada aucun déploiement anormal de coussins gonflables contenant des dispositifs de gonflage Takata touchés par les problèmes visés par ces rappels.

Quel est le nombre total de véhicules Honda et Acura faisant l'objet d'une campagne de rappel de sécurité en raison des rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata au Canada?

En date du 1^{er} octobre 2019, un total de 1 519 530 véhicules Honda et Acura au Canada ont été concernés par une ou plusieurs campagnes de rappel en lien avec le risque d'explosion des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata.

Quel travail sera effectué sur les véhicules concernés?

Pour la majorité des véhicules faisant partie des rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables, le dispositif de gonflage devra être remplacé. On a demandé à un sous-ensemble de clients d'amener leur véhicule pour qu'une inspection soit faite afin de déterminer la marque du dispositif de gonflage; selon le résultat de l'inspection, le dispositif de gonflage pourrait être remplacé. Les dispositifs de gonflage de coussins gonflables doivent être inspectés et remplacés, le cas échéant, par un concessionnaire Honda ou Acura autorisé. L'inspection et le remplacement seront effectués sans frais.

Pour les motocyclettes Gold Wing GL1800 visées, l'intervention nécessitera le remplacement du module du coussin gonflable complet.

Qui a fabriqué les dispositifs de gonflage de coussins gonflables identifiés par les rappels et les campagnes?

Takata ou une de ses filiales.

Quand vais-je recevoir un avis?

Honda Canada a envoyé des avis aux propriétaires des véhicules concernés, en utilisant les noms et les coordonnées les plus récents dont nous disposons d'après les données provinciales sur les enregistrements. Pour vérifier si votre NIV est concerné par une campagne de rappel, veuillez consulter le site www.honda.ca/recallsfre, www.acura.ca/recallsfre ou motorcycle.honda.ca/safety/recalls_fr.

Y aura-t-il des délais pour l'obtention de certaines pièces de remplacement?

Les pièces de rechange sont disponibles en quantité suffisante pour le remplacement des dispositifs de gonflage de tous les modèles visés. Les clients qui ont reçu un avis de rappel initial, mais qui n'ont pas encore reçu un second avis quant à la disponibilité des pièces, devraient communiquer avec leur concessionnaire ou appeler [la ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables](#) pour vérifier si le rappel peut être effectué sur leur véhicule.

Bien que nous ne prévoyions pas d'attente pour les pièces requises pour exécuter le rappel dans la plupart des cas, si vous êtes préoccupé concernant tout délai pour faire inspecter le dispositif de gonflage de coussins gonflables de votre véhicule ou, le cas échéant, le faire remplacer, veuillez appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables](#). Honda possède une procédure de service à la clientèle qui tient compte des besoins individuels et des préoccupations des clients et, lorsqu'approprié, prévoit le remboursement ou des dispositions pour un moyen de transport de remplacement temporaire, jusqu'à ce que le dispositif de gonflage de coussins gonflables de votre véhicule soit inspecté et, au besoin, remplacé. Pour des renseignements concernant ce qui est prévu pour un moyen de transport de remplacement temporaire, ou encore pour un remboursement à ce sujet, veuillez appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables](#).

Combien de temps prend le remplacement d'un dispositif de gonflage de coussins gonflables?

Le remplacement d'un dispositif de gonflage de coussins gonflables prend généralement jusqu'à une heure une fois le véhicule entre les mains du technicien. Lorsqu'ils prennent rendez-vous pour faire remplacer un composant, les clients devraient demander à leur concessionnaire une estimation du temps nécessaire pour effectuer les travaux, puisque chacun d'entre eux a son propre horaire journalier. Il est important de prendre rendez-vous pour s'assurer que le travail sera fait selon l'estimation du temps donnée et à l'heure prévue, ce qui permettra également au concessionnaire de commander la pièce de remplacement nécessaire afin qu'elle soit livrée à temps pour le rendez-vous prévu. Lorsqu'une pièce de remplacement n'est pas disponible, le concessionnaire ou Honda Canada s'assurera qu'un moyen de transport de remplacement soit mis à la disposition du client, ou qu'un remboursement soit fait pour ce dernier.

Est-ce que je dois avoir avec moi la lettre/l'avis de campagne de rappel pour que le travail soit fait dans le cadre du rappel?

Non. Les concessionnaires Honda et Acura peuvent confirmer si un véhicule est concerné par un rappel en vérifiant le NIV du véhicule.

Si j'ai fait faire du travail dans le cadre d'un rappel, est-il possible qu'un rappel subséquent fasse en sorte que d'autres travaux soient requis pour mon véhicule?

Il est possible que les véhicules concernés par des campagnes antérieures de rappel de dispositifs de gonflage Takata requièrent du travail supplémentaire à la suite d'une nouvelle campagne. Cela pourrait être requis puisqu'un dispositif de gonflage de génération précédente a été utilisé pour faire le travail dans le cadre de la campagne de rappel antérieure et que la plus récente campagne de service requiert un dispositif de gonflage dont la conception a été mise à jour. Vous pouvez vérifier le NIV de votre véhicule en consultant le site www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre ou encore motorcycle.honda.ca/safety/recalls_fr afin de confirmer si votre véhicule est concerné par une campagne de rappel en suspens.

Je réside loin d'un concessionnaire Honda ou Acura autorisé. Comment puis-je faire effectuer le travail dans le cadre du rappel?

Veuillez appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables](#) (**la ligne d'assistance Honda réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables au 1 877 445-7754 ou la ligne d'assistance Acura réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables au 1 877 445-9844**) pour obtenir de l'aide. Cela s'applique aussi aux propriétaires qui conduisent leur véhicule aux États-Unis.

Est-ce que le problème lié aux dispositifs de gonflage peut faire allumer le témoin du système SRS?

Le témoin du système SRS ne s'allumera pas à cause d'un dispositif de gonflage de coussins gonflables sujet à une surpression, mais le témoin du système SRS des véhicules concernés pourrait s'allumer pour d'autres raisons. Si le témoin du système SRS de votre véhicule est allumé, amenez-le chez un concessionnaire Honda ou Acura dès que possible pour le faire inspecter.

Est-ce que ce rappel concerne des véhicules à l'échelle mondiale en raison de ce problème?

Oui. Il s'agit en effet d'un problème à l'échelle mondiale qui concerne des véhicules Honda ou Acura, de même que des véhicules d'autres fabricants.

En quoi consiste un dispositif de gonflage à plus haut risque « alpha »?

On appelle dispositifs de gonflage « alpha » certains dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata posés dans certains véhicules Honda et Acura de 2001 à 2003 réputés poser un plus grand risque d'explosion. Reportez-vous à la section [INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS DE GONFLAGE À PLUS HAUT RISQUE « ALPHA » DANS CERTAINS VÉHICULES 2001 À 2003](#) à la fin de ce document pour obtenir de plus amples renseignements.

Que devrais-je faire si mon véhicule est un véhicule Honda ou Acura de 2001 à 2003 doté d'un dispositif de gonflage à plus haut risque « alpha »?

Ces véhicules ont été inclus dans des rappels annoncés antérieurement par Honda entre décembre 2008 et décembre 2011, et ils ne font pas l'objet d'un nouveau rappel ou d'un élargissement de rappel.

Si vous possédez un véhicule Honda ou Acura de 2001 à 2003, Honda vous encourage fortement à consulter le site www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre, ou à appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables](#) pour déterminer si votre véhicule fait l'objet d'un rappel en suspens de dispositif de gonflage de coussins gonflables. Si c'est le cas, Honda demande aux propriétaires de véhicules Honda et Acura de communiquer, dès que possible, avec un concessionnaire Honda ou Acura de leur région, afin de faire effectuer sans frais le travail recommandé dans le cadre du rappel sur leur véhicule.

Y a-t-il eu des explosions de dispositifs de gonflage de coussins gonflables ayant causé des déploiements anormaux au Canada?

À ce jour, Honda n'a identifié au Canada aucun déploiement anormal de coussins gonflables contenant des dispositifs de gonflage Takata touchés par les problèmes visés par ces rappels.

Honda a été informée d'au moins une rupture d'un dispositif de gonflage de coussins gonflables au Canada qui concerne un véhicule d'un autre fabricant, dont le dispositif de gonflage de coussins gonflables est fabriqué par un autre fournisseur. Aucun des véhicules Honda ou Acura réservés au marché canadien n'a été antérieurement ni n'est actuellement équipé de dispositifs de gonflage de coussins gonflables fabriqués par ce fournisseur.

NOUS JOINDRE / MON VÉHICULE EST-IL CONCERNÉ?

Pour déterminer si votre véhicule est concerné ou pour obtenir toutes les informations concernant ces campagnes de rappel, voici ce que vous pouvez faire :



Cliquez sur <http://www.honda.ca/recallsfre>, <http://www.acura.ca/recallsfre> ou motorcycle.honda.ca/safety/recalls_fr et entrez votre NIV (seulement pour les véhicules achetés au Canada).



Appelez la ligne d'assistance Honda réservée au rappel des dispositifs de gonflage de coussins gonflables au **1 877 445-7754**

Appelez la ligne d'assistance Acura réservée au rappel des dispositifs de gonflage de coussins gonflables au **1 877 445-9844**

DERNIÈRES NOUVELLES ET MISES À JOUR

Le 27 juin 2019 – Élargissements des campagnes de rappel

Le 27 juin 2019, Honda Canada a informé Transports Canada d'un autre élargissement des campagnes de rappel des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata, et ce, afin d'inclure les coussins gonflables avant côté passager dans certains véhicules des modèles et années-modèles indiqués dans le tableau suivant. Consultez l'annonce précédente du 4 mai 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

Au 27 juin 2019, Honda Canada a procédé à tous les élargissements des campagnes de rappel prévus pour les dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata.

Automobiles Honda	
Accord	2003 à 2007
Civic	2001 à 2007
CR-V	2002 à 2011
Element	2003
Fit	2009
Odyssey	2002 à 2004
Pilot	2003
Ridgeline	2008 à 2012

Automobiles Acura	
EL	2001 à 2005
MDX	2003
ILX	2013
RDX	2016 et 2017
TL	2010 à 2012
ZDX	2010 à 2012

Environ 222 662 véhicules sont inclus dans cet élargissement de la campagne de rappel.

Le 6 mars 2019 – Rappel des véhicules précédemment équipés d'un dispositif de gonflage de coussins gonflables avant côté conducteur Takata PSDI-5D

Le 6 mars 2019, Honda Canada a informé Transports Canada d'un nouveau rappel des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata pour un groupe de véhicules précédemment équipés d'un dispositif de gonflage de coussins gonflables avant côté conducteur Takata PSDI-5D dans le cadre d'une campagne de rappel de sécurité précédente ou de réparations effectuées à la suite d'une collision.

Automobiles Honda	
Accord	2001 à 2007
Civic	2001 à 2005
CR-V	2002 à 2006
Element	2003 à 2010
Odyssey	2002 à 2004
Pilot	2003 à 2008
Ridgeline	2006

Automobiles Acura	
CL	2003
EL	2001 à 2005
TL	2002 et 2003
MDX	2003 à 2006

Environ 83 977 véhicules sont inclus dans ce rappel.

Le 28 septembre 2018 – Élargissements des campagnes de rappel

Le 28 septembre 2018, Honda Canada a informé Transports Canada d'un autre élargissement des campagnes de rappel des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata, et ce, afin d'inclure les coussins gonflables avant côté passager dans certains véhicules des modèles et années-modèles indiqués dans le tableau suivant. Consultez l'annonce précédente du 4 mai 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

Automobiles Honda	
Accord	2010 à 2012
Crosstour	2010 à 2014
Civic	2010 et 2011
CR-V	2010 et 2011
Element	2010
Fit	2010 à 2014
Insight	2010 et 2012
Pilot	2010 à 2015
Ridgeline	2010 à 2014

Automobiles Acura	
CSX	2010 et 2011
RL	2010 à 2012
TSX	2010 à 2013
ZDX	2010 à 2013

Environ 263 289 véhicules sont inclus dans cet élargissement de la campagne de rappel.

Le 9 janvier 2018 – Élargissements des campagnes de rappel

Le 9 janvier 2018, Honda Canada a informé Transports Canada d'un autre élargissement des campagnes de rappel des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata, et ce, afin d'inclure les coussins gonflables avant côté passager dans certains véhicules des modèles et années-modèles indiqués dans le tableau suivant. Consultez l'annonce précédente du 4 mai 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

Automobiles Honda	
Accord	2009
Civic	2009
CR-V	2009
Element	2009
Fit	2009
Pilot	2009
Ridgeline	2009

Automobiles Acura	
CSX	2009
RL	2009
TSX	2009

Motocyclettes Honda	
Gold Wing GL1800	2009 et 2010, 2012 à 2016

Environ 128 426 véhicules et 922 motocyclettes sont inclus dans cet élargissement de la campagne de rappel.

Le 30 mars 2017 – Pièces de remplacement Takata

Le 30 mars 2017, Honda Canada a avisé Transports Canada d'une nouvelle campagne de rappel sur les dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata pour inclure les coussins gonflables des passagers avant des véhicules Accord coupé 2003 dotés d'un moteur 4 cylindres. Au moment de la fabrication, des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Daicel ont été installés dans ces véhicules. Ces dispositifs de gonflage de coussins gonflables ne sont pas visés par un rappel, mais il a été constaté récemment qu'en cas de remplacement du module de coussins gonflables après la fabrication du véhicule, les pièces de remplacement qui auraient été utilisées sont dotées de modules fabriqués par Takata. Le module Takata contenait un dispositif de gonflage également fabriqué par Takata (PSPI). Ces dispositifs de gonflage Takata sont également visés par un rappel en raison du risque d'explosion du coussin gonflable en cas de déploiement. Comme c'est le cas avec les autres dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata visés par un rappel, en cas d'explosion du dispositif de gonflage, des fragments métalliques pourraient traverser le matériau du coussin gonflable, ce qui pourrait causer des blessures aux occupants du véhicule, voire entraîner la mort de ceux-ci.

Environ 3 180 véhicules sont inclus dans cette campagne de rappel.

Le 10 janvier 2017 – Élargissements des campagnes de rappel

Le 10 janvier 2017, Honda Canada a avisé Transports Canada d'un autre élargissement des campagnes de rappel des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata, et ce, afin d'inclure les coussins gonflables avant côté passager dans certains véhicules des modèles et années-modèles indiqués dans le tableau suivant. Consultez l'annonce précédente du 4 mai 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

Automobiles Honda	
Accord	2008
Civic	2006 à 2008
CR-V	2005 à 2008
Element	2005 à 2008
Fit	2007 et 2008
Pilot	2005 à 2008
Ridgeline	2006 à 2008

Automobiles Acura	
CSX	2006 à 2008
MDX	2005 et 2006
RL	2005 à 2008

Motocyclettes Honda	
Gold Wing GL1800	2007 et 2008

Environ 428 641 véhicules et 260 motocyclettes sont inclus dans cet élargissement de la campagne de rappel.

Le 30 juin 2016 – Annonce de l'agence américaine National Highway Traffic Safety Administration au sujet des dispositifs de gonflage à plus haut risque « alpha » dans certains véhicules 2001 à 2003

Reportez-vous à la section « INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS DE GONFLAGE À PLUS HAUT RISQUE ALPHA DANS CERTAINS VÉHICULES 2001 À 2003 » à la fin de ce document.

Le 4 mai 2016 – Annonce de l'agence américaine National Highway Traffic Safety Administration

Le 4 mai 2016, l'agence américaine National Highway Traffic Safety Administration (« **NHTSA** ») a établi un échéancier pour le rappel de tous les dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant du conducteur et du passager, fabriqués par Takata, qui ne contiennent pas de déshydratant capable d'absorber l'humidité. Ces dispositifs de gonflage sont utilisés dans les véhicules de nombreux fabricants automobiles.

Il est important de noter que pour tous les véhicules Honda et Acura, **tous les dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant du conducteur fabriqués par Takata qui ne contiennent pas de déshydratant ont déjà été rappelés**. Par conséquent, l'échéancier de campagnes de rappel proposé vise seulement certains véhicules Honda et Acura équipés de dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant du **passager** qui ne contiennent pas de déshydratant.

L'élargissement des campagnes de rappel inclut un échéancier en cinq étapes, en fonction de l'ordre de priorité des risques. L'annonce des rappels a commencé à la fin de mai 2016 et on prévoit que la dernière campagne aura lieu en décembre 2019. Les rappels seront lancés en fonction de l'ordre de priorité des risques. Les rappels seront lancés en fonction de l'ordre de priorité des risques qui sera déterminé par l'âge des dispositifs de gonflage de coussins gonflables et par leur exposition à une humidité absolue élevée et à de hautes températures variables qui accélèrent la dégradation de l'agent propulseur chimique de ces composants. Honda a déterminé que les véhicules au Canada seront rappelés de manière identique à ceux du Nord des États-Unis, en raison de leur exposition à un risque similaire (moins élevé).

En ce qui concerne le risque potentiel d'explosion des dispositifs de gonflage de coussins gonflables pendant la période de ces rappels échelonnés, la NHTSA a indiqué que les dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant Takata qui ne contiennent pas de déshydratant ne posent pas de risques déraisonnables pour la sécurité avant que leur agent propulseur n'atteigne un certain niveau de dégradation. Il a été démontré que des facteurs combinés tels que le temps, l'humidité et les hautes températures variables contribuent à la dégradation de l'agent propulseur.

Si un véhicule est ajouté à la liste de véhicules faisant partie d'un rappel, la liste sur le site Web sera mise à jour. De plus, les avis de campagnes de rappel seront envoyés aux propriétaires de véhicules concernés, selon les coordonnées les plus récentes que nous possédons. Les propriétaires peuvent également vérifier si leur véhicule est visé par une campagne de rappel par l'entremise de www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre ou encore motorcycle.honda.ca/safety/recalls_fr ou en téléphonant à la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables](#) afin d'obtenir de l'information à jour concernant les avis de campagnes de rappel.

INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS DE GONFLAGE À PLUS HAUT RISQUE « ALPHA » DANS CERTAINS VÉHICULES 2001 À 2003

Le 30 juin 2016, l'agence américaine National Highway Traffic Safety Administration (« **NHTSA** ») a fait une annonce concernant certains dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant, fabriqués par Takata, installés dans le module du coussin gonflable du conducteur dans certains véhicules Honda et Acura 2001 à 2003. Ces dispositifs de gonflage sont désignés comme les dispositifs « alpha ».

Selon la NHTSA et Takata, le risque d'explosion d'un dispositif de gonflage lors du déploiement peut être aussi élevé qu'un dispositif de gonflage sur deux.

La NHTSA a précisé que le risque d'explosion d'un dispositif de gonflage augmente si les véhicules ont passé des périodes prolongées dans des régions où il existe une humidité absolue élevée et des températures élevées. Honda n'a identifié au Canada aucun déploiement anormal de coussins gonflables contenant des dispositifs de gonflage Takata touchés par les problèmes visés par ces rappels.

Certains véhicules des modèles et années-modèles suivants sont dotés de dispositifs de gonflage « alpha » :

Automobiles Honda	
Accord	2001 et 2002
Civic	2001 et 2002
CR-V	2002
Odyssey	2002

Automobiles Acura	
EL	2001 à 2003
TL	2002 et 2003

Si vous conduisez un des modèles mentionnés ci-dessus, veuillez vérifier votre NIV par l'entremise de www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre ou encore motorcycle.honda.ca/safety/recalls_fr ou en téléphonant à la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables](#) afin d'obtenir de l'information à jour concernant les avis de campagnes de rappel.

Si c'est le cas, Honda demande aux propriétaires de véhicules Honda ou Acura de communiquer, dès que possible, avec un concessionnaire Honda ou Acura de leur région, afin de faire effectuer sans frais le travail recommandé dans le cadre du rappel sur leur véhicule.